



Solde de tout compte

Par Sabinou0207

Bonjour,

J'ai travaillé 3 ans et 7 mois dans une association d'aide à domicile. J'ai eu un accident de travail et suis restée 10 mois en arrêt de travail. J'ai souhaité reprendre en mi-temps thérapeutique seulement après 3 mois de reprise, le médecin du travail m'a déclaré inapte à mon poste. Pas de reclassement possible, je me retrouve licenciée pour inaptitude professionnelle. J'ai fait une simulation sur le site du gouvernement:code du travail numérique et il y a un écart entre mon indemnité de licenciement sur le site et celui de ma fiche de paie. J'ai même un montant en négatif intitulé Entrée/sortie sur le mois, sans avoir de détail. Je ne comprend pas non plus pourquoi mon salaire de base sur mon solde de tout compte n'est pas le même que sur ma fiche de paie. Je n'ai jamais été licenciée pour inaptitude professionnelle et suis complètement dépassée. J'aurais besoins de conseils. Comment vérifier mon solde de tout compte?

Par kang74

Bonjour

Avez vous bien pris en compte dans votre calcul les périodes qui ne comptent pas pour l'ancienneté, notamment les arrêts de travail ?

L'entrée/sortie , c'est une règle comptable qui enlève les jours non effectués dans le mois sur votre salaire de base (mensuel) : si vous n'avez pas terminé le dernier jour du mois, c'est donc normal .

Par Sabinou0207

Bonjour,

Les arrêts de travail liés à un accident de travail ne comptent pas?

Le fait d'être en inaptitude ne suspend t'il pas le contrat de travail? Et donc le versement du salaire,du coup je ne devrais pas être en négatif logiquement. Ma lettre de licenciement a été envoyé le 30 avril. Il y a bien rupture du contrat en fin de mois.

Par kang74

Si votre arrêt de travail compte si lié à l'AT mais pas les autres .

Il est normal que l'entrée sortie apparaisse pour que les comptes soient juste puisqu'on part d'un salaire de base total pour y enlever les absences pendant le contrat , et après la rupture du contrat .

Je ne vois pas les fiches de paie pour en apprécier la logiqu mais l'absence entrée/sorte apparait quand vous ne finissez en fin de mois ou commencez pas en début de mois .

Enfin il y a régularisation d'un éventuel décalage comptable qui s'est produit tout au long du contrat .